

**LES PRESIDENTS,
LES DIRECTEURS
DES MAISONS D'ENFANTS et
DES ETABLISSEMENTS
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DU GARD**



Association de Directeurs, Cadres de direction
et certifiés de l'E.H.E.S.P.

Délégation Languedoc Roussillon

**ORGANISENT DEUX JOURNEES DE FORMATION
MARDI 22 et MERCREDI 23 MAI 2012**



**NOVOTEL ATRIA
NÎMES**



**LA PROTECTION DE L'ENFANCE...
DEPUIS LA LOI DU 5 MARS
2007 :
Parlons-en !?**



LA PROVIDENCE
Maison d'Enfants
A Caractère Social



ANCA
maison
d'enfants
à caractère social

ASSOCIATION ANCA
Angeline CAVAÏTE
30140 ANDUZE



**ASSOCIATION
SAMUEL
VINCENT**



**ŒUVRE
DE LA
MISERICORDE**



Association
de Clarence



Centre Départemental
d'Accueil des Familles



Foyer Départemental
De l'Enfance du Gard

55 bis, route d'UZES
30000 NIMES

Tél : 04 66 02 10 50
Fax : 04 66 27 52 50



AEMC
Association Educative du Mas Cavalliac
Siège Administratif et Financier
MOLIERES-CAVALLAC - 30120 LE YIGAN
Tél. 04 67 91 64 35 - Fax 04 67 91 27 69
Courriel : aemc@mas-cavalliac.com



**COMMUNAUTE
COSTE**



BOYET
St Joseph
Association pour la Protection de l'Enfance en Danger Moral



Association « LES AMIS DE TATIHOU »
30120 BREAU et SALAGOSSE



Renseignements et inscriptions :

Les Directeurs des Maisons d'Enfants et des Etablissements de la protection de l'enfance du Gard
La Providence - 1 rue de la faïence - 30000 NIMES - Tel : 04 66 27 98 98 - Fax : 04 66 27 98 99 - courriel : lapronimes@orange.fr

« PROTECTION DE L'ENFANCE » Un ensemble d'outils qui se complexifie

Il y a 122 années, le 24 juillet 1889 pour la première fois une loi crée une procédure civile de protection des enfants :

« ...*la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés...* »

2007, la loi du 5 mars, s'appuie sur de nombreux rapports, et dès les premiers débats, s'articule autour de trois grands axes :

- Mieux prévenir.
- Mieux signaler.
- Mieux intervenir.

Nos outils sont multiples, complémentaires, originaux pour certains, mais sont-ils pleinement inscrits et compatibles avec la politique des Ministères, des Départements et demain des Régions ?

Que font les établissements et services qui œuvrent dans le champ de la protection de l'enfance de ces trois postulats ?

Les acteurs professionnels qui exercent au quotidien sont de plus en plus divers. Le métier ne s'improvise pas, il nécessite des qualités techniques, intellectuelles, relationnelles et sociales mais aussi et surtout des capacités à s'adapter et à personnaliser les projets des enfants qui nous sont confiés.

La famille doit avoir une place privilégiée et indispensable dans l'action au quotidien mais jusqu'où ? Comment comprendre le consentement ? Qu'est-ce qu'implique cette nouvelle relation d'aide contractuelle ?

Force est de constater en tout cas que c'est toute la relation parent enfant institution qui est à réinterroger et les directions des établissements et services doivent soutenir ce mouvement dans une recherche d'un équilibre protecteur pour tous, et pour l'enfant en premier.

Reconnaissons à la loi de mars 2007 toutes ses capacités d'ouverture : la participation des parents, voire leur consentement, n'est pas à entendre comme la validation des décisions mais comme une nécessaire coopération entre la famille et l'institution. La possibilité d'expérimenter, la nécessité d'évaluer les pratiques sont également une chance, si là encore il y a collaboration entre les professionnels, les décideurs et les financeurs. Poser ici la question de l'exercice du pouvoir, c'est questionner les concepts de participation, et de négociation, en veillant à ce qu'au nom de la crise financière et des économies d'échelle, on ne retienne pas que ce qui coûte peu.

Deux journées de formation pour rappeler notre histoire, notre culture, pour affirmer, valoriser nos valeurs, et pour dégager de nouvelles perspectives.

les journées seront animées autour de 4 tables rondes, Interventions puis débat avec la salle

Les journées de formation ont pour objectif :

d'apporter des connaissances aux professionnels afin de leur permettre d'opérer des choix au regard des problématiques des enfants et adolescents qui leur sont confiés.

Public concerné : Directeurs, Cadres, Professionnels de l'enfance, de l'action sociale et psycho sociale.

INTERVENANTS :

Monsieur Benoit BASTARD

Sociologue, chercheur au CNRS,

Professeur Maurice BERGER

Pédopsychiatre, Psychanalyste, Chef du service de pédopsychiatrie du CHU de Saint-Etienne,

Madame Sylvie DODIVERS

Juge des enfants, Présidente du tribunal pour enfants de Nîmes,

Monsieur Michel EYMENIER

Directeur Enfance Famille et protection de mineurs, Conseil Général du Vaucluse,

Monsieur Yvan FERRIER,

Directeur Général Adjoint du Développement Social, Conseil Général du Gard,

Monsieur Alain GUYARD

Consultant en philosophie, intervenant en centres pénitentiaires, en clinique psychothérapeutique,

Monsieur Xavier PIDOUX

Juge des enfants, Président du tribunal pour enfants d'Avignon,

Monsieur Régis SÉCHER

Docteur en Sciences de l'Education, Responsable Régional Formation Continue Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social ARIFTS Pays de la Loire,

Monsieur Christian SZWED

Educateur Spécialisé Consultant en Travail Social, Chef de pôle Protection de l'Enfance au Ministère de la justice,

Monsieur Jean-Louis GAULIER, Monsieur Léo MUNEZ

Direction Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Hérault,

Intervenants à l'ERFM, Centre Départemental d'Accueil des familles du Gard, Nîmes

Renseignements et inscriptions :

Les Directeurs des Maisons d'Enfants et des Etablissements de la protection de l'enfance du Gard

La Providence - 1 rue de la faïence - 30000 NIMES - Tel : 04 66 27 98 98 - Fax : 04 66 27 98 99 - courriel : lapronimes@orange.fr

PROGRAMME

ACCUEIL DES PARTICIPANTS : A PARTIR DE 11 H 00

MARDI 22 MAI 2012 – TABLE RONDE N° 1

13 h 30 **OUVERTURE DES JOURNEES PAR MONSIEUR GERARD BLACHERE,**
Représentant les Associations des Maisons D'Enfants du Gard.

ALLOCUTION DES PERSONNALITES :

MONSIEUR JEAN-PAUL FOURNIER, Sénateur Maire de Nîmes

MONSIEUR DAMIEN ALARY Président du Conseil Général Du Gard

MONSIEUR HUGUES BOUSIGES, Préfet du Gard

INTRODUCTION PAR MONSIEUR XAVIER PIDOUX, PRESIDENT DU TRIBUNAL POUR ENFANTS D'AVIGNON

14 h 00 **L'ESPRIT DE LA LOI**

MONSIEUR YVAN FERRIER

MADAME SYLVIE DODIVERS

MONSIEUR MICHEL EYMEINIER

ANIMATION : MARTINE GUYOT, JEAN-LUC SAUVAIRE

14 h 45 DEBAT AVEC LA SALLE

15 h 45 PAUSE + STANDS

MARDI 22 MAI 2012 – TABLE RONDE N° 2

16 h 15 **LE NECESSAIRE CONSENTEMENT DES FAMILLES**

MONSIEUR REGIS SECHER

MONSIEUR CHRISTIAN SZWED

MONSIEUR ALAIN GUYARD

ANIMATION : PATRICK LACOMBE, DANIEL CARASCO

17 h 00 DEBAT AVEC LA SALLE

18 h 00 FIN DES TRAVAUX

20 h 00 **REPAS**

MERCREDI 23 MAI 2012 – TABLE RONDE N° 3

8 h 00 ACCUEIL : CAFE, CROISSANTS + STANDS

8 h 45 **L'ILLUSION DU CONSENTEMENT DES FAMILLES**

MONSIEUR MAURICE BERGER

MONSIEUR BENOIT BASTARD

ANIMATION : DAVID PAYAN, CHRISTELLE FAUCITANO

9 h 45 DEBAT AVEC LA SALLE

10 h 45 PAUSE + STANDS

MERCREDI 23 MAI 2012 – TABLE RONDE N° 4

11 h 15 **DES DISPOSITIFS EXPERIMENTAUX REUSSIS**

MONSIEUR JEAN-LOUIS GAULIER, MONSIEUR LEO NUNEZ

INTERVENANTS DU CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES FAMILLES DU GARD

EQUIPE ACCUEIL SEQUENTIEL

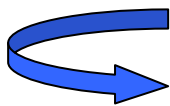
ANIMATION : ANDREW SNITSELAAR, YVES ROUSSEL

12 h 00 DEBAT AVEC LA SALLE

12 h 45 **CONCLUSION PAR MONSIEUR XAVIER PIDOUX**

13 h 00 **REPAS SOUS FORME DE LUNCH + STANDS**

Renseignements et inscriptions :



Renseignements pratiques

TARIFS ET INSCRIPTION

| | |
|--|--------------|
| INSCRIPTIONS AUX 4 TABLES RONDES + REPAS DU MARDI SOIR + REPAS DU MERCREDI MIDI + PAUSES | 200 € |
| TARIF REDUIT : RETRAITES, ETUDIANTS, CHOMEURS (JOINDRE UN JUSTIFICATIF) : (<u>SANS LES REPAS</u> , AVEC PAUSES) | 100 € |
| INSCRIPTION AUX 4 TABLES RONDES – <u>SANS LES REPAS</u> (AVEC PAUSES) | 160 € |
| INSCRIPTION UNIQUEMENT REPAS DU MARDI SOIR : | 40 € |
| REPAS DU MERCREDI MIDI : | 30 € |

Veillez retourner le bulletin d'inscription ci-joint, accompagné du règlement :
à l'ordre de L'A.D.C.

à **LA MAISON D'ENFANTS - LA PROVIDENCE**
1, rue de la Faïence – **30000 NIMES**



Délégation Languedoc Roussillon

N° de formateur A.D.C : 53 35 00313 35

En cas de prise en charge par la formation continue : convention sur demande.

MODALITE DE REMBOURSEMENT EN CAS DE DESISTEMENT

DESISTEMENT AVANT LE 1^{ER} MAI : 50 % REMBOURSE (50 % CONSERVE POUR FRAIS DE GESTION)

ATTENTION ! APRES LE 2 MAI AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE CONSENTI.

L'ensemble des actes des journées sera disponible sur le site internet de l'ADC (a-d-c-.fr) et de la maison d'enfants La Providence (lapronimes.com) dans le mois suivant les journées de formation.

ACCES : Hôtel NOVOTEL ATRIA

5 Bd de Prague - NIMES - Tel : 04.66.76.56.56

- ☼ En voiture : En venant d'Avignon par l'A9 (La Languedocienne), sortir à **Nîmes Centre**, Centre ville, les Arènes, Esplanade Charles de Gaulle.
- ☼ Par le train, Paris est à 3 h par le TGV (8 trains par jour).



Renseignements et inscriptions :

Les Directeurs des Maisons d'Enfants et des Etablissements de la protection de l'enfance du Gard
La Providence - 1 rue de la faïence - 30000 NIMES - Tel : 04 66 27 98 98 - Fax : 04 66 27 98 99 - courriel : lapronimes@orange.fr